

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**Mardi 2 juin 2020**

Suivant l'Arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 et afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le Conseil municipal est autorisé à siéger à huis clos et les membres du Conseil municipal sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Oka tenue à huis clos à la bibliothèque Myra-Cree située au 15, rue de L'Annonciation à Oka, à 19 h 07, à laquelle ont participé :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Étaient présents par vidéoconférence :

Madame la conseillère,  
Messieurs les conseillers,

Stéphanie Larocque  
Jérémy Bourque  
Jules Morin  
Steve Savard  
Yannick Proulx

Sont également présents :

La directrice générale, Mme Marie Daoust  
Le directeur général adjoint et directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, M. Charles-Élie Barrette  
La directrice des finances, Mme Annie Chardola  
La responsable des communications et du tourisme,  
Mme Colette Beaudoin

Absence motivée :

Madame la conseillère Joëlle Larente

Dans la salle : Huis clos.

La participation citoyenne via la Web diffusion est au nombre de 11 personnes.

**Ouverture de la séance**

Le quorum étant constaté, monsieur le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

**Point d'information générale du maire, M. Pascal Quevillon**

Monsieur le maire Pascal Quevillon apporte des précisions sur les sujets suivants :

- Mise à jour concernant la COVID-19 :
  - La Mairie est maintenant ouverte, idéalement prendre rendez-vous;
  - Ouverture partielle de la bibliothèque le 9 juin 2020;
  - Parcs municipaux :
    - Modules de jeux;
    - Jeux d'eau;

- Malgré les bonnes nouvelles, nous vous rappelons de ne pas baisser la garde et de respecter les normes de la Santé publique;
- L'entrée Ouest et le Calvaire du parc national d'Oka restent fermés pour le moment, il y a un comité de suivi pour la réouverture graduelle;
- Avancement des travaux d'asphaltage dans les rangs qui devraient se terminer le 15 juin 2020.

### **Rapport du maire sur les faits saillants des états financiers 2019**

Monsieur le maire Pascal Quevillon dépose et fait la présentation du rapport sur les faits saillants sur les états financiers 2019. Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, ledit rapport sera diffusé sur le site Internet de la Municipalité. De plus, vous le retrouverez également dans la prochaine édition de l'Infolokal.

### **2020-06-185 Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** que l'item 8.1 de l'ordre du jour devrait se lire comme suit :

- 8.1 Octroi d'un contrat à Excavation J.P.M. 2012 inc. pour les travaux de remplacement de l'égout pluvial sur la rue des Pins, entre la rue Lefebvre et la rue Notre-Dame, au montant de 749 405,75 \$ plus les imprévus de 5 % et les taxes applicables (Appel d'offres public 2020-05);

**CONSIDÉRANT** l'ajout de l'item 12.1 à l'ordre du jour, comme suit :

- 12.1 Autorisation de signer et de présenter une demande de certificat d'autorisation pour le projet de développement du Mont-Saint-Pierre;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** l'ordre du jour ainsi modifié soit adopté.

ADOPTÉE

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

- 1.1 Ouverture de la séance ordinaire du 2 juin 2020
- 1.2 Point d'information générale du maire, M. Pascal Quevillon
- 1.3 Rapport du maire sur les faits saillants des états financiers 2019

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour

### **3. PROCÈS-VERBAUX**

---

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020

### **4. CORRESPONDANCE**

---

- 4.1 **Communauté métropolitaine de Montréal**  
*L'habitation : un investissement qui rapporte*  
Lettre ouverte de la présidente, Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal

### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

## 6. ADMINISTRATION ET FINANCES

---

- 6.1 Comptes payés et à payer
- 6.2 Ajustement des aides financières accordées aux différents organismes pour l'année 2020 aux termes de la résolution 2020-01-15
- 6.3 Rapport de la directrice générale quant à l'embauche d'une préposée aux espaces verts et aux parcs (emploi saisonnier) et des animateurs du camp de jour
- 6.4 Autorisation à la directrice des finances à adhérer à l'*Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec* pour l'année 2020
- 6.5 Attribution d'un mandat au cabinet DHC Avocats pour des services en droit municipal

## 7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

---

- 7.1 Rapport mensuel pour le service de l'urbanisme
- 7.2 Demande de dérogation mineure (DM-2020-04-01) pour la propriété sise au 1970, chemin d'Oka (lot 5 699 660, matricule 6138-91-9371) : Superficie du garage et de la remise
- 7.3 Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale :
  - 37, rue Saint-Sulpice (lot 5 700 944, matricule 5936-51-9100) : Modification extérieure du garage attenant
  - 43, rue des Cèdres (lot 5 699 063, matricule 5936-44-0005) : Rénovation extérieure
  - 81, rue des Pins (lot 5 700 977, matricule 5936-03-6841) : Rénovation extérieure
  - 185A, rue des Anges (lot 5 700 496, matricule 5835-66-0298) : Rénovation extérieure
  - 94, rue Notre-Dame (lot 5 700 827, matricule 5936-10-0705) : Installation d'une enseigne
  - 116, rue Belleville (lot 5 699 339, matricule 5937-43-6526) : Nouvelle construction unifamiliale isolée (*avec condition*)
- 7.4 Demande de modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale approuvé aux termes de la résolution 2019-10-330 pour le 85, rue des Cèdres (lot 5 700 718, matricule 5936-01-2691) : Modification de l'apparence extérieure du garage
- 7.5 Attribution d'un mandat à la firme Géniserv Génie-Conseil pour la surveillance en génie mécanique et électricité des travaux de construction de la salle communautaire multifonctionnelle au montant de 6 500 \$ plus les taxes applicables
- 7.6 Attribution d'un mandat à la firme CPF Groupe-Conseil pour la surveillance en ingénierie de structure des travaux de construction de la salle communautaire multifonctionnelle au montant de 9 500 \$ plus les taxes applicables
- 7.7 Attribution d'un mandat à la firme François Guindon, archéologue consultant, pour la réalisation d'un inventaire archéologique au montant de 14 306,92 \$ plus les taxes applicables (Projet salle communautaire multifonctionnelle) (Appel d'offres sur invitation 2020-11)
- 7.8 Octroi d'un contrat à l'entreprise Martech signalisation inc. pour la fourniture et la livraison de plaques de noms de rue et de panneaux de signalisation au montant de 19 337,99 \$ plus les taxes applicables (Appel d'offres sur invitation 2020-12)
- 7.9 Demande au ministère de la Sécurité publique en lien avec l'application du programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents (Décret numéro 403-2019)

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

---

- 8.1 Octroi d'un contrat à Excavation J.P.M. 2012 inc. pour les travaux de remplacement de l'égout pluvial sur la rue des Pins, entre la rue Lefebvre et la rue Notre-Dame, au montant de 749 405,75 \$ plus les imprévus de 5 % et les taxes applicables (Appel d'offres public 2020-05)
- 8.2 Octroi d'un contrat à LEGD inc. pour les travaux de réfection de rues 2020 au montant de 207 776,70 \$ plus les contingences de 5 % et les taxes applicables, excluant les travaux de réfection du chemin de la Pointe-aux-Anglais (Appel d'offres public 2020-07)
- 8.3 Octroi d'un contrat à Uniroc Construction inc. pour les travaux de réfection de trottoirs 2020 au montant de 68 737,80 \$ plus les contingences de 5 % et les taxes applicables (Appel d'offres public 2020-08)
- 8.4 Autorisation au directeur des services techniques à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

---

- 9.1 Achat et installation d'un système de désinfection UV pour le centre communautaire de la Pointe-aux-Anglais de l'entreprise Pompes et Filtration Mirabel inc. au montant de 4 729,99 \$ plus les taxes applicables

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

---

- 10.1 Autorisation à la responsable du service des loisirs et de la culture de présenter une demande dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir pour personnes handicapées – Camp de jour 2020
- 10.2 Nomination de deux citoyens afin de combler la participation citoyenne au comité *Sports, loisirs et famille*

## **11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

- 11.1 Rapport mensuel du service de la sécurité incendie pour le mois d'avril 2020

## **12. AUTRES SUJETS**

---

- 12.1 Autorisation de signer et de présenter une demande de certificat d'autorisation pour le projet de développement du Mont-Saint-Pierre;

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

### **2020-06-186 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020**

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

## **Correspondance**

### **1. Communauté métropolitaine de Montréal**

*L'habitation : un investissement qui rapporte*

Lettre ouverte de la présidente, Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal

## **Période de questions relative à l'ordre du jour**

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 19 h 25.

Un temps d'attente est requis pour permettre aux participants de la Web diffusion de transmettre leurs questions par clavardage.

N'ayant pas de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 19 h 26.

## **2020-06-187 Comptes payés et à payer**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

**CONSIDÉRANT** que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition du conseiller Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** les factures à payer au 2 juin 2020 au montant de 70 287,61 \$ les factures payées au 2 juin 2020 au montant de 481 737,77 \$ et les salaires nets du 13 et 27 mai 2020 (personnel et Conseil) au montant de 100 629,53 \$ soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite Municipalité.

**Marie Daoust,  
Directrice générale**

## **2020-06-188 Ajustement des aides financières accordées aux différents organismes pour l'année 2020 aux termes de la résolution 2020-01-15**

**CONSIDÉRANT** les aides financières accordées aux différents organismes pour l'année 2020 aux termes de la résolution 2020-01-15;

**CONSIDÉRANT** que suivant la situation entourant la pandémie de la COVID-19, plusieurs organismes, événements ou fondations ayant déposé une demande d'aide financière ont dû annuler leur activité pour l'année 2020 ou reporter à des dates ultérieures;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la responsable du service des loisirs et de la culture, datée du 22 mai 2020, quant à l'ajustement des aides financières accordées pour l'année 2020;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil ajuste le versement des aides financières à certains organismes et événements, le tout tel que décrit ci-dessous :

Organismes	Montants accordés 2020 Résolution 2020-01-15	Ajustement 2 juin 2020	Raison de l'ajustement
École secondaire d'Oka (ESO)	100,00 \$	0 \$	Événement annulé et non reporté
École des Pins	500,00 \$	0 \$	Événement annulé et non reporté
Rodéo Gymkhana Oka à la Ferme Jacques Dagenais (Association régionale équestre western Lanaudière)	500,00 \$	0 \$	Événement annulé et non reporté
Société d'agriculture - Mirabel - Deux-Montagnes	500,00 \$	0 \$	Événement annulé et non reporté

ADOPTÉE

**2020-06-189 Rapport de la directrice générale quant à l'embauche d'une préposée aux espaces verts et aux parcs (emploi saisonnier) et des animateurs du camp de jour**

Sur la proposition du conseiller Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la directrice générale soumet en pièces jointes pour en faire partie intégrante, la liste comportant les embauches effectuées selon le paragraphe d) de l'article 3.3 du *Règlement numéro 2016-147 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires*, pour information au Conseil municipal et selon ce qui suit :

- **Travaux publics :** Madame Emma Mailhot, préposée aux espaces verts et aux parcs (emploi saisonnier)
- **Loisirs et culture :** Madame Juliette Chabot, animatrice  
Madame Abigaëlle Gauthier, animatrice  
Monsieur Ludovic Gingras, animateur  
Madame Alexandra Guinard, animatrice  
Monsieur Felix Hould, animateur  
Monsieur Maël Lachance, animateur  
Monsieur Mathis Pominville, animateur  
Monsieur Joémie Raymond, animateur  
Madame Kelly-Anne Roy, animatrice  
Monsieur Lucas St-Jacques, animateur  
Monsieur Vincent Taillefer-Provencher, animateur

ADOPTÉE

**2020-06-190 Autorisation à la directrice des finances à adhérer à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec pour l'année 2020**

Sur la proposition du conseiller Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** ce Conseil autorise la directrice des finances, Madame Annie Chardola, à adhérer à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec pour l'année 2020;

**QUE** cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement.

ADOPTÉE

**2020-06-191 Attribution d'un mandat au cabinet DHC Avocats pour des services en droit municipal**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service du cabinet DHC Avocats en droit municipal datée du 6 mai 2020;

Sur la proposition du conseiller Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil accepte l'offre de service présentée par le cabinet DHC Avocats en droit municipal datée du 6 mai 2020 pour un mandat en droit municipal, pour la période du 3 juin 2020 au 31 décembre 2020, incluant le service illimité de consultation téléphonique au prorata du montant forfaitaire annuel de 800 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**Rapport mensuel pour le service de l'urbanisme**

Le conseiller Yannick Proulx présente le Rapport mensuel pour le service de l'urbanisme.

**2020-06-192 Demande de dérogation mineure (DM-2019-04-01) pour le 1970, chemin d'Oka (lot 5 699 660, matricule 6138-91-9371) : Superficie du garage et de la remise**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au service de l'urbanisme le 26 mars 2020 dans le but de réaliser une opération cadastrale dans le cadre des articles 101 et 105 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* et nécessitant de régulariser la superficie du garage et de la remise situés en cour arrière, comme suit :

- la superficie du garage de 96 mètres carrés au lieu du maximum prescrit de 75 mètres carrés pour un usage résidentiel non relié à une exploitation agricole;
- la superficie de la remise de 24,35 mètres carrés au lieu du maximum prescrit de 20 mètres carrés pour un usage résidentiel non relié à une exploitation agricole;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure a été présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion régulière tenue le 20 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 4.2 du Règlement numéro 2013-113 portant sur les dérogations mineures, il est stipulé qu'une dérogation mineure peut être accordée dans de tels cas;

**CONSIDÉRANT** que la nature et les effets des dérogations mineures respectent les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** que la demande est conforme au Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Deux-Montagnes numéro 2005-01;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par le requérant du 1970, chemin d'Oka (lot 5 699 660) afin d'autoriser une opération cadastrale dans le cadre des articles 101 et 105 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*, et nécessitant de régulariser la superficie du garage isolée de 96 mètres carrés au lieu du maximum prescrit de 75 mètres carrés pour un usage résidentiel non relié à une exploitation agricole, ainsi que de régulariser la superficie de la remise de 24,35 mètres carrés au lieu du maximum prescrit de 20 mètres carrés pour un usage résidentiel non relié à une exploitation agricole.

ADOPTÉE

**2020-06-193 Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale**

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale à l'égard desquelles s'applique le Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale lors de sa réunion régulière le 25 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** que les demandes d'approbation de PIIA sont conformes aux Règlements concernant le zonage numéro 2016-149, concernant le lotissement numéro 2016-150 et concernant la construction numéro 2016-151;

**CONSIDÉRANT** que les documents et les renseignements des demandes de PIIA sont complets;

**CONSIDÉRANT** que les demandes d'approbation de PIIA répondent à la majorité des critères d'évaluation du Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants tels que recommandés par le comité consultatif d'urbanisme :



Immeuble visé	Description
<p>1) <b>37, rue Saint-Sulpice</b>  Lot : 5 700 944  Matricule : 5936-51-9100</p>	<p><b>D'approuver la demande de PIIA-2020-05-04 pour le projet de modification extérieure du garage attenant.</b></p> <p>La fenêtre avant du garage sera remplacée par une porte vitrée double.</p>
<p>2) <b>43, rue des Cèdres</b>  Lot : 5 699 063  Matricule : 5936-44-0005</p>	<p><b>D'approuver la demande de PIIA-2020-05-05 pour le projet de rénovation extérieure de la résidence.</b></p> <p>Le revêtement en brique de la résidence sera peint en gris.</p>
<p>3) <b>81, rue des Pins</b>  Lot : 5 700 977  Matricule : 5936-03-6841</p>	<p><b>D'approuver la demande de PIIA-2020-05-06 pour le projet de rénovation extérieure de la résidence.</b></p> <p>Construction d'une descente de sous-sol pour l'aménagement d'un logement accessoire.</p>
<p>4) <b>185A, rue des Anges</b>  Lot : 5 700 496  Matricule : 5835-66-0298</p>	<p><b>D'approuver la demande de PIIA-2020-05-07 pour le projet de rénovation extérieure du commerce.</b></p> <p>La toiture de la terrasse sera changée pour un revêtement de polymère de couleur brun foncé transparent. La terrasse sera peinte de la couleur noire.</p>
<p>5) <b>94, rue Notre-Dame</b>  Lot : 5 700 827  Matricule : 5936-10-0705</p>	<p><b>D'approuver la demande de PIIA-2020-05-08 pour le projet d'installation d'une enseigne.</b></p> <p>Installation d'une enseigne en saillie sur la façade avant.</p>
<p>6) <b>116, rue Belleville</b>  Lot : 5 699 339  Matricule : 5937-43-6526</p>	<p><b>D'approuver la demande de PIIA-2020-05-09 pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée.</b></p> <p>La porte d'entrée sera de couleur noire. La porte de garage sera de couleur noire. Les fenêtres seront de la couleur noire. Le bardeau de la toiture sera de couleur mystique gris ardoise. Les fascias, soffites et moulures seront de la couleur noire. Le revêtement des façades latérales et arrière sera en fibre de bois pressé (Fortex) de la couleur anthracite. Le revêtement de la façade avant sera en pierre de couleur gris glacé (Lorado-Rinox) et d'un revêtement en fibre de bois pressé (Fortex) de couleur anthracite.</p> <p><b>Le tout est conditionnel à ce que la fenestration du bureau, de la façade avant, soit agrandi vers le bas et que les plans et devis finaux pour construction soient fournis.</b></p>

**2020-06-194 Demande de modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale approuvé aux termes de la résolution 2019-10-330 pour le 85, rue des Cèdres (lot 5 700 718, matricule 5936-01-2691) : Modification de l'apparence extérieure du garage**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) approuvé aux termes de la résolution 2019-10-330 a été déposée au service de l'urbanisme le 20 mai 2020 afin de modifier l'apparence extérieure du garage, comme suit :

- ajouter un abri d'auto attenant au garage;
- ajouter une marquise au-dessus des portes de garage;

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA a été présentée une première fois au comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion régulière tenue le 23 septembre 2019;

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA a été présentée une deuxième fois au CCU lors de la réunion régulière tenue le 25 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA est conforme aux Règlements concernant le zonage numéro 2016-149, concernant le lotissement numéro 2016-150 et concernant la construction numéro 2016-151;

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA répond à la majorité des critères d'évaluation du Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil accepte la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) approuvé aux termes de la résolution 2019-10-330, tel que demandé par le requérant du 85, rue des Cèdres (lot 5 700 718) afin de modifier l'apparence extérieure du garage pour y ajouter un abri d'auto et une marquise.

ADOPTÉE

**2020-06-195 Attribution d'un mandat à la firme Géniserv Génie-Conseil pour la surveillance en génie mécanique et électricité des travaux de construction de la salle communautaire multifonctionnelle au montant de 6 500 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public 2019-18 pour la fourniture de services professionnels afin de réaliser les plans et devis pour le projet de la salle communautaire multifonctionnelle;

**CONSIDÉRANT** que la surveillance des travaux de construction est un service professionnel distinct de la réalisation de plans et devis;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de la firme Géniserv Génie-Conseil pour la surveillance en génie mécanique et électricité des travaux de construction de la salle communautaire multifonctionnelle;

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil attribue un mandat à la firme Géniserv Génie-Conseil pour la surveillance en génie mécanique et électricité des travaux de construction de la salle communautaire multifonctionnelle au montant de 6 500 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit compensée par le Règlement d'emprunt numéro 2018-184 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 550 000 \$ relatifs à des travaux aux infrastructures, des bâtiments municipaux, des bâtiments de loisirs et à l'acquisition d'équipements roulants;

**QUE** la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au directeur général adjoint.

ADOPTÉE

**2020-06-196 Attribution d'un mandat à la firme CPF Groupe-Conseil pour la surveillance en ingénierie de structure des travaux de construction de la salle communautaire multifonctionnelle au montant de 9 500 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public 2019-18 pour la fourniture de services professionnels afin de réaliser les plans et devis pour le projet de la salle communautaire multifonctionnelle;

**CONSIDÉRANT** que la surveillance des travaux de construction est un service professionnel distinct de la réalisation de plans et devis;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de la firme CPF Groupe-Conseil pour la surveillance en ingénierie de structure des travaux de construction de la salle communautaire multifonctionnelle;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil attribue un mandat à la firme CPF Groupe-Conseil pour la surveillance en ingénierie de structure des travaux de construction de la salle communautaire multifonctionnelle au montant de 9 500 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit compensée par le Règlement d'emprunt numéro 2018-184 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 550 000 \$ relatifs à des travaux aux infrastructures, des bâtiments municipaux, des bâtiments de loisirs et à l'acquisition d'équipements roulants;

**QUE** la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au directeur général adjoint.

ADOPTÉE

**2020-06-197 Attribution d'un mandat à la firme François Guindon, archéologue consultant, pour la réalisation d'un inventaire archéologique au montant de 14 306,92 \$ plus les taxes applicables (Projet salle communautaire multifonctionnelle) (Appel d'offres sur invitation 2020-11)**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres sur invitation 2020-11 pour la fourniture de services professionnels afin de réaliser un inventaire archéologique;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation d'un inventaire archéologique est une condition à compléter afin d'obtenir l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme d'aide à la réfection et la construction d'infrastructures municipales (RÉCIM);

**CONSIDÉRANT** que trois (3) firmes ont été invitées à soumissionner;

**CONSIDÉRANT** qu'une seule firme a déposé une soumission et que celle-ci est conforme;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil attribue un mandat à la firme François Guindon, archéologue consultant, pour la réalisation d'un inventaire archéologique au montant de 14 306,92 \$ plus les taxes applicables, suivant l'appel d'offres sur invitation 2020-11;

**QUE** cette dépense soit compensée par le Règlement d'emprunt numéro 2018-184 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 550 000 \$ relatifs à des travaux aux infrastructures, des bâtiments municipaux, des bâtiments de loisirs et à l'acquisition d'équipements roulants;

**QUE** la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au directeur général adjoint.

ADOPTÉE

**2020-06-198 Octroi d'un contrat à l'entreprise Martech Signalisation inc. pour la fourniture et la livraison de plaques de noms de rue et de panneaux de signalisation au montant de 19 337,99 \$ plus les taxes applicables (Appel d'offres sur invitation 2020-12)**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres sur invitation 2020-12 pour la fourniture et livraison de plaques de noms de rue et de panneaux de signalisation;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) des cinq (5) entreprises invitées à soumissionner ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues, sans les taxes applicables, incluant les frais de livraison, à savoir :

<b>Soumissionnaires</b>	
Martech Signalisation inc.	19 337,99 \$
Signel Service inc.	40 349,00 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général adjoint d'octroyer ledit contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Martech Signalisation inc.;

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil octroie un contrat à l'entreprise Martech Signalisation inc. pour la fourniture et la livraison de plaques de noms de rue et de panneaux de signalisation au montant de 19 337,99 \$, incluant les frais de livraison, plus les taxes applicables, suivant l'appel d'offres sur invitation 2020-12;

**QUE** cette dépense soit affectée au fonds de roulement et amortie sur une période de cinq (5) ans;

**QUE** la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au directeur général adjoint.

ADOPTÉE

**2020-06-199 Demande au ministère de la Sécurité publique en lien avec l'application du programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents (Décret numéro 403-2019)**

**CONSIDÉRANT** les inondations sévères produites lors de la crue printanière 2019;

**CONSIDÉRANT** qu'il importe d'assurer la sécurité des personnes et des biens, conformément aux principes de précaution et de prévention tels que définis par la *Loi sur le développement durable (chapitre D-8.1.1)*;

**CONSIDÉRANT** que ladite loi mentionne que l'administration gouvernementale prend en compte dans le cadre de ses différentes actions, notamment, les principes « *de santé et qualité de vie* », « *d'équité et de solidarité sociales* », « *de participation et d'engagement* », « *de subsidiarité* », « *de prévention* » et « *de précaution* »;

**CONSIDÉRANT** qu'aux sections 3, 8 et 9, du chapitre 7 du décret numéro 403-2019, il est permis d'accorder une aide pouvant être utilisée afin d'éliminer ou de réduire les risques de sinistres;

**CONSIDÉRANT** que les demandes d'indemnisation suivantes ont été déposées au ministère de la Sécurité publique conformément à la section 3 dudit décret :

- 87, rue Saint-Sulpice (numéro de dossier : 19274);
- 98, rue Saint-Jean-Baptiste (numéro de dossier : 19923);
- 100, rue Saint-Jean-Baptiste (numéro de dossier : 24647);
- 102, rue Saint-Jean-Baptiste (numéro de dossier : 19171);
- 104, rue Saint-Jean-Baptiste (numéro de dossier : 19187);
- 226, rue des Anges (numéro de dossier : 23754);

**CONSIDÉRANT** que les requérants de ces demandes poursuivent des démarches administratives interminables avec les fonctionnaires du ministère de la Sécurité publique et se butent à des refus d'indemnisation basés sur une mauvaise interprétation du décret, même si leurs dossiers sont complets et conformes aux sections 3, 8 et 9, du chapitre 7, dudit décret;

**CONSIDÉRANT** que ces citoyens vivent des sentiments de détresse, d'impuissance et d'injustice parce que les principes de santé, de qualité de vie, d'équité, de solidarité ont laissé place à une rhétorique administrative cartésienne et froide;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka se sent engagée et veut participer à la résolution de ces dossiers en soutenant ces citoyens auprès de l'autorité gouvernementale provinciale;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de la Sécurité publique semble faillir à la résolution de ces dossiers en n'appliquant pas les principes de prévention et de précaution auxquels les requérants ont droit;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil demande au ministère de la Sécurité publique de finaliser le traitement des dossiers numéros 19274, 19923, 24647, 19171, 19187 et 23754, et de procéder au versement des indemnisations, le tout, tel que prévu aux sections 3, 8 et 9, du chapitre 7, du décret 403-2019;

**QUE** cette résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault, à la ministre responsable des Affaires autochtones, ministre responsable de la région des Laurentides et députée de Mirabel, Mme Sylvie d'Amours, et à tous les requérants des demandes d'indemnisation ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

**2020-06-200** **Octroi d'un contrat à Excavation J.P.M. 2012 inc. pour les travaux de remplacement de l'égout pluvial sur la rue des Pins, entre la rue Lefebvre et la rue Notre-Dame, au montant de 749 405,75 \$ plus les imprévus de 5 % et les taxes applicables (Appel d'offres public 2020-05)**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public 2020-05 pour les travaux de réfection de remplacement de l'égout pluvial sur la rue des Pins, entre la rue Lefebvre et la rue Notre-Dame;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues, sans les imprévus de 5 % et les taxes applicables, à savoir :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix soumissionné</b>
Excavation J.P.M. 2012 inc.	749 405,75 \$
Bernard Sauvé Excavation inc.	759 766,50 \$
Construction T.R.B. inc.	760 450,60 \$
Duroking Construction inc.	814 137,00 \$
Normec Construction inc.	819 875,00 \$
Excavations Denis Dagenais inc.	820 626,64 \$
Béluga Construction inc.	823 955,00 \$
Dion & SAP Excavation inc.	900 797,70 \$
Groupe Solex inc.	911 215,00 \$
Outabec Construction	925 999,00 \$
9267-7368 Québec inc.	999 620,33 \$
Talvi inc.	1 073 650,02 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme BHP Conseils inc. en date du 26 mai 2020 d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation J.P.M. 2012 inc. dont la soumission s'élève à 749 405,75 \$ plus les imprévus de 5 % et les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil octroie le contrat à l'entreprise Excavation J.P.M. 2012 inc. pour les travaux de remplacement d'une conduite d'égout pluvial sur la rue des Pins, entre la rue Lefebvre et la rue Notre-Dame, au montant de 749 405,75 \$ plus les imprévus de 5 % et les taxes applicables, suivant l'appel d'offres public 2020-05;

**QUE** cette dépense soit compensée de la façon suivante :

- Un montant de 154 325 \$ par le *Règlement numéro 2017-162 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 551 000 \$ relatifs à des travaux d'infrastructures, des bâtiments municipaux, des bâtiments de loisirs et d'acquisition d'équipements roulants;*
- Un montant de 637 000 \$ par le *Règlement numéro 2019-211 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 665 500 \$ relatifs à des travaux aux infrastructures et bâtiments municipaux et à des acquisitions de véhicules et d'équipements divers;*
- Un montant de 50 000 \$ affecté au surplus de fonctionnement accumulé non affecté;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

**2020-06-201** **Octroi d'un contrat à LEGD inc. pour les travaux de réfection de rues 2020 au montant de 207 776,70 \$ plus les contingences de 5 % et les taxes applicables, excluant les travaux de réfection du chemin de la Pointe-aux-Anglais (Appel d'offres public 2020-07)**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public 2020-07 pour les travaux de réfection de rues 2020;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues, excluant les contingences de 5 % et les taxes applicables, à savoir :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix soumissionné</b>
LEGD inc.	252 591,70 \$
Uniroc Construction inc.	286 635,50 \$
Pavage Multipro inc.	294 910,20 \$
Construction Viatek inc.	345 264,00 \$
Réhabilitation Du O inc.	361 983,45 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	531 205,00 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme Parallèle 54 Expert Conseil d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit LEGD inc. dont la soumission s'élève à 252 591,70 \$ plus les contingences de 5 % et les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** que les prix soumis dépassent le budget alloué par la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** que le document d'appel d'offres prévoit à l'article 1 de la division 2, section 020, qu'advenant que les coûts des travaux dépassent les montants disponibles au budget prévu, le maître de l'ouvrage se réserve le droit de ne faire réaliser qu'une partie des travaux à son choix, et ce, sans réclamation de la part de l'entrepreneur;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité souhaite reporter les travaux de pavage du chemin de la Pointe-Aux-Anglais et les retrancher des travaux visés au contrat pour les travaux de réfection de rues 2020 dans le cadre de l'appel d'offres 2020-07;

**CONSIDÉRANT** que le plus bas soumissionnaire conforme, soit LEGD inc., accepte que les travaux de pavage du chemin de la Pointe-Aux-Anglais soient retranchés de sa soumission;

**CONSIDÉRANT** que cette décision de la Municipalité ne vient pas modifier l'ordre des soumissionnaires à l'appel d'offres 2020-07;

Sur la proposition de la conseillère Stéphanie Larocque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil octroie le contrat à LEGD inc. pour les travaux de réfection de rues 2020 au montant de 207 776,70 \$ plus les contingences de 5 % et les taxes applicables, suivant l'appel d'offres public 2020-07;

**QUE** cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

**2020-06-202 Octroi d'un contrat à Uniroc Construction inc. pour les travaux de réfection de trottoirs 2020 au montant de 68 737,80 \$ plus les contingences de 5 % et les taxes applicables (Appel d'offres public 2020-08)**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public 2020-08 pour les travaux de réfection de trottoirs 2020;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues, excluant les contingences de 5 % et les taxes applicables, à savoir :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix soumissionné</b>
Stradco Construction inc.	60 635,00 \$
Uniroc Construction inc.	68 737,80 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme Parallèle 54 Expert Conseil de rejeter la soumission de Stradco Construction inc. suite à l'observation de deux non-conformités majeures observées dans leurs documents de soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme Parallèle 54 Expert Conseil d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Uniroc Construction inc. dont la soumission s'élève à 68 737,80 \$ plus les contingences de 5 %, plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil octroie le contrat à Uniroc Construction inc. pour les travaux de réfection de trottoirs 2020 au montant de 68 737,80 \$ plus



les contingences de 5 % et les taxes applicables suivant l'appel d'offres public 2020-08;

**QUE** cette dépense soit affectée de la façon suivante :

- Un montant de 8 215,55 \$ plus les contingences de 5 % et les taxes applicables affecté à l'excédent de fonctionnement non affecté;
- Un montant de 60 522,25 \$ plus les contingences de 5 % et les taxes applicables affecté aux activités de fonctionnement;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

**2020-06-203** **Autorisation au directeur des services techniques à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)**

**CONSIDÉRANT** les travaux de pavage 2020 prévus sur la rue Sainte-Thérèse, le chemin des Ostryers et le chemin des Érables;

**CONSIDÉRANT** le programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil autorise le directeur des services techniques, M. Christian Leduc, à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec pour la réalisation des travaux de pavage 2020 prévus sur la rue Sainte-Thérèse, le chemin des Ostryers et le chemin des Érables;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

**2020-06-204** **Achat et installation d'un système de désinfection UV pour le centre communautaire de la Pointe-aux-Anglais de l'entreprise Pompes et Filtration Mirabel inc. au montant de 4 729,99 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** que le système de traitement actuel pour l'eau du bâtiment du centre communautaire de la Pointe-aux-Anglais a été installé en 2012 et que celui-ci nécessite une mise à niveau;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Pompes et Filtration Mirabel inc. pour la fourniture et l'installation d'un système de désinfection UV au système de traitement d'eau existant;

Sur la proposition de la conseillère Stéphanie Larocque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil autorise l'achat d'un système de désinfection UV pour le système de traitement d'eau actuel du centre communautaire de la Pointe-aux-Anglais auprès de l'entreprise Pompes et Filtration Mirabel inc. au montant de 4 729,99 \$, incluant l'installation, plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit affectée à l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

**2020-06-205 Autorisation à la responsable du service des loisirs et de la culture de présenter une demande dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir pour personnes handicapées – Camp de jour 2020**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka offre un service de camp de jour pour tous les jeunes au cours de l'été 2020;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka peut recevoir des demandes d'inscription au camp de jour 2020 nécessitant des accompagnateurs pour des personnes handicapées;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité d'Oka d'adhérer au Programme d'assistance au loisir pour des personnes handicapées pour l'année 2020 pour se prémunir d'accompagnateurs pour des enfants ayant des besoins d'accompagnement;

Sur la proposition de la conseillère Stéphanie Larocque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil autorise la responsable du service des loisirs et de la culture, Madame Marie-Ève Maillé, à présenter une demande de contribution financière au Programme d'assistance financière au loisir pour des personnes handicapées par l'Association régionale Laurentides, en vertu du Protocole d'entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de financer l'embauche de deux (2) accompagnateurs au bénéfice d'enfants dans le besoin;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés à la responsable du service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

**2020-06-206 Nomination de deux citoyens afin de combler la participation citoyenne au comité Sports, loisirs et famille**

**CONSIDÉRANT** un poste de participation citoyenne à combler au sein du comité Sports, loisirs et famille;

**CONSIDÉRANT** que le 11 février 2020, la Municipalité d'Oka lançait un appel de participation citoyenne à ses citoyens afin de recevoir des candidatures pour combler un siège au sein du comité *Sports, loisirs et famille* dont le mandat est de faire des recommandations au Conseil sur toutes les questions relatives aux sports, loisirs et à la famille;

**CONSIDÉRANT** que suivant les entrevues, deux candidatures citoyennes ont été retenues parmi celles reçues;

Sur la proposition de la conseillère Stéphanie Larocque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil nomme MM. Jean-Guy Léger et Yan Bonhomme à titre de participation citoyenne au sein du comité *Sports, loisirs et famille* pour un mandat se terminant le 3 juin 2022.

ADOPTÉE

**Rapport mensuel du service de la sécurité incendie pour le mois d'avril 2020**

Le conseiller Steve Savard présente le rapport mensuel du service de la sécurité incendie pour le mois d'avril 2020.

**2020-06-207 Autorisation de signer et de présenter une demande de certificat d'autorisation pour le projet de développement du Mont-Saint-Pierre**

**CONSIDÉRANT** que le projet de développement du Mont-Saint-Pierre ne contrevient pas à l'intégralité de la réglementation municipale actuellement en vigueur sur le territoire de la Municipalité d'Oka;

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** ce Conseil autorise M. Louis Major à signer et à présenter, au nom de 9379-91-87 Québec inc., toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet de développement du Mont-Saint-Pierre;

**QUE** ce Conseil ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation de même qu'à la réalisation des travaux pour le projet de développement du Mont-Saint-Pierre.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 03

Un citoyen demande quels sont les services que la Municipalité requiert de DHC Avocats et si ce dernier dispose d'une expertise en matière de questions de droit liées aux premières nations ?

Un citoyen s'informe de la nature des travaux sur la rue Saint-Georges et sur la rue de la Pinède.

Un temps d'attente est requis pour permettre aux participants de la Web diffusion de transmettre leur question par clavardage.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 06.

**2020-06-208 Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** cette séance soit levée.

ADOPTÉE

**Pascal Quevillon  
Maire**

**Marie Daoust,  
Directrice générale**

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Pascal Quevillon  
Maire**